

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 JUIN 2006

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 juin 2006, s'est réuni en séance publique le **MARDI 13 JUIN 2006 à 20 heures 30**, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrice PAGNY, Maire.

* * * * *

PRESENTS

Maire : M. PAGNY

Adjoints au Maire : Mme BONNIN, Mme HAMOT, M. GADAN, M. JEAN, Mme COPELAND, M. PAJCZER, M. SANSON, M. ROZOT, Mme CAMAJ (arrivée à 21 h 00 avant le vote du point n°4).

Conseillers municipaux : M. GAUDEFROY, Mme POLVORINOS FERNANDEZ, M. HENNION, M. PEREIRA AFONSO DIREITO, Mme THIEBAUT, Mme CLARY, Mme TRIFFAULT, M. THIOBANE, Mme BRISSON, M. BEAULIET, M. LAUR, M. GREGOIRE, M. PERROUX, M. KERVADEC, M. LE POULAIN.

POUVOIRS

Mme CAMAJ	à	MME	HAMOT jusqu' à son arrivée
M. LESCOUZERES	à	M.	PEREIRA AFONSO DIREITO
M. BOURLIER	à	M.	GADAN
Mme VINTRAS	à	Mme	BONNIN
Mme JAL	à	M.	PERROUX
Mme LEPEU	à	M.	LE POULAIN

* * * * *

M. le Maire ouvre la séance à 20 h 45.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'assemblée.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité MME THIEBAUT, secrétaire de séance, fonctions qu'elle accepte.

* * * * *

* **M. le Maire** rappelle le décès le 18 avril dernier de Mme Arlette MILLART, épouse de M. Georges MILLART, Conseiller Municipal, auquel l'assemblée souhaite un prompt rétablissement suite à son hospitalisation.

Il annonce par ailleurs :

- L'information écrite donnée à M. Jacques HENNION par le Centre hospitalier de LAGNY-MARNE-LA-VALLEE du démarrage des travaux sur le système de récupération des vapeurs de la blanchisserie, prévu fin juin 2006.
- Des résultats sportifs brillants dans plusieurs disciplines : football, rugby, handball, hockey subaquatique, basket-ball.

Ainsi, 3 clubs changent de division :

- Le club de football, 1^{ère} du championnat "promotion excellence", monte en "promotion Honneur",
- Le club de rugby, en match de championnat régional de 2^{ème} série, monte en 1^{ère} série,
- Le handball se classe 1^{ère} du championnat de National 2 et monte en National 1.

Il indique que le compte rendu de la séance du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire en date du 27 mars 2006 est déposé sur tables et que celui-ci va de se réunir le 19 juin 2006.

M. le Maire propose ensuite à l'assemblée d'examiner lors de la présente séance une question non inscrite à l'ordre du jour :

➔ – **MOTION : Harmonisation du rythme scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires de la Commune** -

Aucune remarque n'est formulée. Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à l'examen de cette question.

* * * * *

Puis M. le Maire propose à l'assemblée d'aborder l'ordre du jour :

- **Procès-verbal de la séance du 28 mars 2006** - Adoption -

Le Conseil Municipal adopte le procès verbal de la séance du 28 mars 2006 à l'unanimité.

N°01 **CONSEIL MUNICIPAL - Communication du Maire** -

Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales -

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation accordée à M. le Maire par délibérations des 9 avril 2001 et 19 décembre 2001, et dont il rend compte conformément à l'article L.2122-23 du CGCT :

Ont été signés :

Culture

- Animation

- le **10 mars 2006** un contrat avec la Compagnie K à 93100 MONTREUIL-SOUS-BOIS pour un spectacle "les marcheurs de lumière" le 18 mars 2006 dans le cadre du Carnaval.
Coût : 6 002,95 € TTC.
- le **15 mars 2006** un contrat avec la Croix-Rouge Française, Délégation locale de Lagny, pour la mise en place d'un dispositif préventif de secours à titre gratuit le 18 mars 2006 dans le cadre du Carnaval.
- un contrat avec Spectacles en Liberté à 93220 GAGNY pour des animations artistiques :
le **28 mars 2006** pour les interventions des 4, 20 et 24 avril 2006 pour un montant de 558,00 € HT,
le **5 avril 2006** pour les interventions des 4, 10, 17, 24 et 31 mai 2006 pour un montant de 930,00 € HT,
le **10 mai 2006** pour les interventions des 7, 14 et 28 juin 2006 pour un montant de 558,00 € HT,
le **10 mai 2006** pour l'intervention du 5 juillet 2006 pour un montant de 186,00 € HT,
- le **11 mai 2006** un contrat avec l'association "Zig Zag" à 85100 LES SABLES D'OLONNE pour un spectacle le 21 juin 2006 "Aïe Aïe Aïe" dans le cadre de la fête de la Musique.
Coût : 4 080,00 € TTC.
- le **19 mai 2006** un contrat avec l'association "Les Veilleurs" à 69242 LYON pour deux animations le 18 juin 2006 "Manuel, laveur de mains" dans le cadre de la fête de la Marne.
Coût : 958,45 € TTC.

- le **19 mai 2006** un contrat avec l'Atelier Hémisphères à 13001 MARSEILLE pour une animation le 18 juin 2006 "Atelier spectaculaire et participatif de recyclage éolien" dans le cadre de la fête de la Marne. Coût : 3 120,40 € TTC.
- le **19 mai 2006** un contrat avec LO VELO à 28260 ANET pour la mise à disposition de rosalies dans le cadre de la fête de la Marne le 25 juin 2006. Coût : 1 852,44 € TTC.
- Médiathèque
- le **29 mars 2006** un contrat avec l'Association Tout Conte Fait à 94260 FRESNES pour un spectacle le 13 juin 2006 "Contes des jardins défendus". Coût : 630,00 € TTC.
- Musée
- le **28 avril 2006** un avenant à la convention avec l'association Connaissance de l'Art contemporain à 78430 LOUVECIENNES pour un conférencier supplémentaire. Coût : 137,20 €.

ENFANCE

- Crèche / Halte garderie
- le **29 mars 2006** un contrat avec l'association "Clair de lune" à 94501 CHAMPIGNY pour un spectacle le 12 juin 2006 "La Chorale enchantée". Coût : 385,00 €.
- Centres de loisirs
- le **29 mars 2006** une convention avec LE CLUB HIPPIQUE ET PONEY CLUB SAINTE MARTHE à 77163 MORTCERF pour l'accueil en camping et stage équestre, du 24 au 28 juillet et du 1^{er} au 5 août 2006. Coût total : 3 000,00 € pour les prestations de l'été 2006 (2 x 20 enfants).
- le **3 avril 2006** un contrat de réservation avec l'association "P.L.A.GE" à 77450 JABLINES pour l'accueil en camping avec activités sportives, d'un montant de 3 288,00 € pour 2 semaines, du 10 au 13 juillet et du 14 au 18 août.

INFORMATIQUE

- le **18 avril 2006** un contrat de maintenance et de support avec la Société DATA SERVICE GROUP à 91000 EVRY pour les services communaux extérieurs concernant le fonctionnement du réseau. Coût : 2 022,74 € TTC. Durée : 1 an renouvelable deux fois.
- le **10 mai 2006** un avenant de révision de prix au contrat général avec la Société CIRIL à 69100 VILLEURBANNE pour la maintenance et l'assistance du logiciel de gestion de délibération. Redevance trimestrielle totale : 6 302,96 € TTC.

POPULATION

- le **16 mars 2006** un contrat avec la Société IER à 44980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE pour la maintenance du progiciel Gold "Visual Placier" pour le service marché. Coût : 6 302,96 € TTC. Durée : 1 an renouvelable.

URBANISME

- le **11 mai 2006** une convention avec AFFIPE Environnement à 91024 EVRY pour l'assistance 1 - technique et juridique : mise en conformité "Publicités et préenseignes". Coût : 1 992,52 € TTC. Durée : 1 an renouvelable 2 fois.
- le **11 mai 2006** une convention avec AFFIPE Environnement à 91024 EVRY pour l'assistance 2 - technique et juridique : fiscalité des emplacements publicitaires fixes "Publicités et préenseignes". Coût : 2 737,65 € TTC. Durée : 1 an renouvelable 2 fois.

MARCHES PUBLICS - (MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE)

SERVICES

- le **23 mars 2006** un marché avec la Société SOLDRAIN à 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES concernant la régénération des terrains de sport, base annuelle : 37 295,58 € TTC, option mise à niveau du sol : 4 927,52 € TTC. 1 an renouvelable 3 fois.

- le **2 avril 2006** un marché avec l'atelier TEL à 75009 PARIS concernant l'étude préalable à l'établissement d'un contrat régional d'aménagement communal. Coût : 27 508,00 € TTC.
- le **10 mai 2006** un marché avec la SARL ALCION à 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE concernant l'informatisation de la billetterie de l'Espace Charles Vanel :
 - acquisition du logiciel SIRIUS : 15 306,41 € TTC, maintenance du logiciel : 2 296,32 € TTC,
 - acquisition du logiciel de vente de billet en ligne : 3 827,20 € TTC, maintenance du logiciel optionnel "vente de billet en ligne" : 1 117,06 € TTC.
- le **10 mai 2006** un marché à bons de commande avec la Société POSITIVE IN SITU à 37210 VOUVRAY concernant la maintenance des jeux et sols souples dont la ville est propriétaire : montant minimum : 5 000,00 € HT, montant maximum : 20 000,00 € HT. Durée : 1 an à compter du 15 juillet 2006, renouvelable 2 fois.
- le **19 mai 2006** un marché avec la Société SOIRS DE FETES à 91070 BONDOUFLE concernant la mise en place du feu d'artifice du 13 juillet 2006, décomposé en 2 lots :
 - Lot n°1 : Sonorisation du spectacle pour un montant de 2 094,19 € TTC,
 - Lot n°2 : Spectacle pyrotechnique pour un montant de 13 600,00 € TTC.
- le **24 mai 2006** un marché à bons de commande avec l'Entreprise ACTION TOTAL SECURITE à 95804 CERGY-SAINT-CHRISTOPHE concernant la surveillance par conducteur de chiens et agents de surveillance : montant minimum : 40 000,00 € HT, montant maximum : 160 000,00 € HT. Durée : 1 an à compter du 13 juin 2006.

FOURNITURE

- le **17 mars 2006** un marché avec la Société PHOCOMEX à 77290 MITRY-MORY concernant la location de nacelle sans chauffeur pour le service des espaces verts, à bons de commande : minimum : 2000 € TTC, maximum : 8 000,00 € TTC pour 1 an. Renouvelable 2 fois.
- le **18 avril 2006** un avenant au marché n°177/2005 avec la Société CANON à 92414 COURBEVOIE suite à l'acquisition et maintenance de nouveaux photocopieurs. Les montants mini et maxi ne sont pas modifiés.
- un marché à bons de commande, pour la fourniture de consommables informatiques, décomposé en 3 lots (*Lot n°2 déclaré infructueux – procédure relancée et divisée en 2 lots*)*, conclu avec :
 - le **11 mai 2006** avec ACIPA à 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE pour le lot n°1 - fax et divers : 375,00 € TTC au minimum, 1 500,00 € TTC au maximum,
 - le **27 avril 2006** avec LASER PERFORMANCE à 77181 COUNTRY pour le lot n°3 - imprimantes laser : 1 125,00 € TTC au minimum, 4 500,00 € TTC au maximum,
 - le **10 mai 2006** avec ACIPA à 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE pour le lot n°1* - imprimantes à jets d'encre : 3 250,00 € TTC au minimum, 13 000,00 € TTC au maximum,
 - le **10 mai 2006** avec ALTER BURO - LA MALOINE à 94607 CHOISY-LE-ROI pour le lot n°2* - traceur OCE : 300,00 € TTC au minimum, 1 200,00 € TTC au maximum,

SERVICES / FOURNITURE

- le **19 mai 2006** un marché avec la Société FILMASPORT à 14420 POTIGNY concernant l'aménagement de la piste de skate board, ajout d'une mini-rampe de skate board. Coût : 16 576,56 € TTC.

TRAVAUX

- le **22 mars 2006** un marché pour la réfection des menuiseries extérieures, décomposé en 4 lots, conclu avec :

Lot	Entreprise	Montant TTC
1 - Gymnase Ecole Delambre : réfection menuiseries extérieures	REITHLER à 77400 LAGNY-SUR-MARNE	55 733,60 €
2 - Cuisine centrale – réfection porte d'entrée		4 776,53 €
3 - Logement cimetièrre – réfection fenêtres chambre	J2M Entreprise à 95196 GOUSSAINVILLE	2 800,08 €
4 - Gymnase COSEC – réfection porte hall		5 916,61 €

- le **23 mars 2006** un marché avec les Etablissements REITHLER à 77400 LAGNY-SUR-MARNE concernant la fourniture et pose de lames pare soleil à l'école Leclerc. Coût : 2 511,60 € TTC.

- le **23 mars 2006** un marché avec J2M Entreprise à 95196 GOUSSAINVILLE concernant la fourniture et pose de serrures anti-panique sur les entrées de l'Espace Charles Vanel. Coût : 4 604,60 € TTC.
- le **23 mars 2006** un marché pour la fourniture et pose d'une porte automatique à enroulement agroalimentaire à la Cuisine Centrale, décomposé en 3 lots, conclu avec :

Lots / Objet	Entreprise	Montant TTC
1 - maçonnerie	Société CITEK à 77400 LAGNY-SUR-MARNE	1 462,71 €
2 - électricité	Société IDASE à 77340 PONTAULT-COMBAULT	570,16 €
3 - porte automatique	Société RECORD portes automatiques à 91160 CHAMPLAN	5 914,22 €

- le **23 mars 2006** un marché avec la Société S.P.I.T. à 75018 PARIS concernant la fourniture et pose d'une hotte d'extraction pour la Cuisine Centrale. Coût : 13 395,20 € TTC.
- le **23 mars 2006** un marché avec DUBOIS SAS à 77400 LAGNY-SUR-MARNE concernant la réfection de la couverture des garages de l'Espace Charles Vanel. Coût : 7 832,84 € TTC.
- le **23 mars 2006** un marché avec DUBOIS SAS à 77400 LAGNY-SUR-MARNE concernant la réfection de gouttières pendantes des groupes 3 et 4 de l'école primaire Fort-du-Bois. Coût : 4 515,14 € TTC.
- le **29 mars 2006** un marché pour la réfection de peintures de divers bâtiments, décomposé en 6 lots, conclu avec :

Lot	Entreprise	Montant TTC
1 - Ecole Delambre - peinture cage d'escalier	L ET B ENTREPRISE à 77183 CROISSY-BEAUBOURG	3 728,97 €
2 - Ecole Les Touvents - peinture des classes et sanitaires	BERNIER PEINTURE à 77400 LAGNY-SUR-MARNE	12 574,13 €
3 - Ecole Leclerc - peinture bureau, entrée et cage d'escalier	L ET B ENTREPRISE à 77183 CROISSY-BEAUBOURG	6 814,83 €
4 - Maternelle Orly-Parc - peintures bureau directrice	L ET B ENTREPRISE à 77183 CROISSY-BEAUBOURG	1 064,15 €
5 - Cuisine centrale - peintures réfectoire du personnel	SOCIETE KUBAS à 77400 THORIGNY-SUR-MARNE	1 146,40 €
6 - Gymnase cosec - peintures des salles de danse et d'escrime	SOCIETE KUBAS à 77400 THORIGNY-SUR-MARNE	4 131,19 €

- le **6 avril 2006** un marché avec OLIVAL SARL à 94400 VITRY-SUR-SEINE concernant la réfection des sanitaires de l'Espace Charles Vanel. Coût : 108 526,85 € TTC.
- le **7 avril 2006** un marché pour le ravalement de peintures de la crèche/halte garderie et de la Nautique, décomposé en 2 lots, conclu avec :

Lot	Entreprise	Montant TTC
1 - ravalement de la crèche/halte-garderie	SOCIETE KUBAS à 77400 THORIGNY-SUR-MARNE	9 135,13 €
2 - ravalement de la nautique	L ET B ENTREPRISE à 77183 CROISSY-BEAUBOURG	2 817,78 €

- un marché pour le réaménagement des réfectoires G4 de l'école Fort-du-Bois, décomposé en 6 lots, conclu avec :
 - le **5 avril 2006** avec la Société REITHLER à 77400 LAGNY-SUR-MARNE, lot n°1 - réfection des menuiseries extérieures pour un montant de 61 992,47 € TTC,
 - le **18 avril 2006** avec la Société GUERRA à 93100 MONTREUIL-SOUS-BOIS, lot n°2 - démolition de cloisons et réfection de sol pour un montant de 22 611,16 € TTC,
 - le **18 avril 2006** avec la Société BERNIER PEINTURE à 77400 LAGNY-SUR-MARNE, lot n°3 - peinture : réfection après travaux de réaménagement pour un montant de 6 113,21 € TTC
 - le **7 avril 2006** avec la société TRAITEMENT ET CORRECTION ACOUSTIQUE à 77174 VILLENEUVE-LE-COMTE, lot n°4 -plafond suspendu dans le couloir et l'office de réchauffage pour un montant de 6 690,18 € TTC,
 - le **5 avril 2006** avec la Société APEL à 93300 AUBERVILLIERS, lot n°5 - électricité : modification des allumages des appareils d'éclairage pour un montant de 1 593,25 € TTC,
 - le **27 avril 2006** avec la Société BERANGER à 77400 LAGNY-SUR-MARNE, lot n°6 - plomberie : création de points d'eau pour un montant de 4 166,86 € TTC.
- le **18 avril 2006** un marché avec la Société DIXI à 77700 BAILLY-ROMAINVILLIERS concernant la fourniture et pose de stores dans diverses écoles maternelles et/ou primaires de Lagny. Coût : 11 051,04 € TTC.
- le **19 mai 2006** un marché avec la Société MAMIAS à 93220 GAGNY concernant la fourniture et la pose d'un panneau de chronométrage au gymnase des Hauts de Lagny. Coût : 8 772,46 € TTC.

N°02 AFFAIRES FINANCIERES - Compte de gestion 2005 - Approbation -

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2005 établi par le comptable de la commune et présentant les comptes de conformité avec les écritures du compte administratif soit :

Compte de gestion 2005, en €	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	11 568 374,34	11 568 374,34	24 489 610,19	24 489 610,19
Réalisé	8 664 234,05	8 216 515,49	22 375 359,87	23 058 152,12
Résultat de l'exercice	447 718,56			682 792,25
Résultat antérieur reporté	582 339,90			1 981 784,67
Résultat final	- 1 030 058,46		2 664 576,92	
	1 634 518,46			

N°03 AFFAIRES FINANCIERES - Désignation du Président de séance pour la délibération sur le compte administratif 2005 -

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme BONNIN, Premier adjoint au maire, en tant que Président de séance pour la délibération sur le compte administratif 2005.

N°04a AFFAIRES FINANCIERES - Compte administratif 2005 -

M. le Maire présente, commente et analyse le compte administratif 2004 dégageant :

- en section de fonctionnement un excédent de clôture	2 664 576,92 €
- en investissement, un besoin de financement de.....	2 012 366,29 €
(y compris les restes à réaliser)	
soit un excédent cumulé de.....	652 210,63 €

Il développe :

- les différentes composantes des sections d'investissement et de fonctionnement,
- la comparaison avec ceux des exercices précédents et avec des moyennes de communes de même strate démographique,
- l'analyse financière de la commune sous différents aspects : services rendus aux usagers, effort d'équipement, niveau d'endettement, capacité d'épargne, et marges de manœuvre financières.

Il indique qu'en conclusion l'analyse de la gestion 2005 laisse apparaître :

- le maintien de l'épargne brute avec un recours modéré au levier fiscal (2%) et une structure de dépenses de fonctionnement marquée par :
 - ⇒ la part prépondérante des frais de personnel,
 - ⇒ l'évolution incompressible de certaines charges à caractère général à un rythme supérieur à celui de l'inflation ;
- une offre de services diversifiée à destination de l'ensemble des Latignatiens :
 - ⇒ réalisation d'équipements lourds (230 €/hab. soit niveau proche de celui des communes de taille équivalente), amélioration du cadre de vie,
 - ⇒ augmentation du montant total des subventions versées aux associations.

Sous la présidence de MME Sylvie BONNIN, Premier adjoint au maire, **le Conseil Municipal adopte** le compte administratif 2005 Ville, **à la majorité absolue** des suffrages exprimés, par :

22 voix pour

0 voix contre

7 abstentions (M. LAUR, MME JAL, M. GREGOIRE, M. PERROUX, M. KERVADEC, MME LEPEU, M. LE POULAIN)

N°04b AFFAIRES FINANCIERES - Compte administratif 2005 - Affectation du résultat d'exploitation : Ville -

Considérant les soldes de clôture figurant au Compte Administratif 2005, à savoir :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>Réalisations</u>
Recettes.....	23 058 152,12 €
+ Excédent N-1	1 981 784,67 €

	25 039 936,79 €
Dépenses	22 375 359,87 €

Disponible à affecter.....	2 664 576,92 €
-----------------------------------	-----------------------

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>Réalisations</u>	+	<u>Restes à réaliser</u>
Recettes.....	8 216 515,49 €		325 567,04 €
Dépenses	8 664 234,05 €		1 307 874,87 €
Déficit d'exécution N-1			582 339,90 €

Besoin de financement.....	1 030 058,46 €	982 307,83 €
-----------------------------------	-----------------------	---------------------

Besoin de financement y compris restes à réaliser 2 012 366,29 €

l'affectation du résultat 2 664 576,92 € suivant cette ventilation :

- ✓ apurement du besoin de financement de la section d'investissement (cpte 1068) 2 012 366,29 €
- ✓ solde disponible à reporter en section de fonctionnement (cpte 002)652 210,63 €

Ce solde sera affecté au Budget 2006 par décision modificative au compte 002 "excédent antérieur reporté" par délibération séparée.

L'affectation du résultat d'exploitation Ville est adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés, par :

- 28 voix pour
- 0 voix contre
- 2 abstentions (MME LEPEU, M. LE POULAIN)

N°04c – AFFAIRES FINANCIERES - Compte administratif 2005 - Annexes au compte administratif – Communication -

- Opérations immobilières réalisées par la collectivité -

Le Conseil Municipal prend acte :

- du rapport synthétique de la politique foncière conduite en 2005

Adopté à la majorité, par :

- 23 voix pour
- 2 voix contre (MME LEPEU, M. LE POULAIN)
- 5 abstentions (M. LAUR, MME JAL, M. GREGOIRE, M. PERROUX, M. KERVADEC)

N°05 AFFAIRES FINANCIERES - Décision modificative n°2 - Budget Ville - Exercice 2006 -

Le Conseil Municipal adopte les décisions modificatives incorporant les résultats de l'exercice 2005 et portant affectation des crédits à divers postes de dépenses, pour un total de 3 504 160,17 €.

- en section de fonctionnement..... 713 695,94 €
- en section d'investissement(y compris les restes à réaliser) 2 790 464,23 €

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés, par :

- 23 voix pour
- 0 voix contre
- 7 abstentions (M. LAUR, MME JAL, M. GREGOIRE, M. PERROUX, M. KERVADEC, MME LEPEU, M. LE POULAIN)

N°06 AFFAIRES FINANCIERES - Mise en œuvre de l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1er janvier 2006 - Amortissement des subventions d'équipement versées -

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les modalités d'amortissement des subventions d'équipement versées à des organismes publics, à des personnes de droit privé ou les subventions en nature, constituant dorénavant des dépenses d'investissement amortissables.

N°07 AFFAIRES FONCIERES - Déclassement et classement d'une partie du terrain délimité au nord par la déviation de la RN34, et au sud par l'avenue André Malraux dans les Hauts de Lagny - Décision après enquête publique -

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, après enquête publique, le déclassement d'une partie de terrain d'environ 1 900 m² délimité au nord par la déviation de la RN 34 et au sud par l'avenue André Malraux, dans les Hauts de Lagny, provenant du domaine public, et son classement dans le domaine privé de la Ville, aux fins d'y édifier une salle polyvalente, et autorise M. le Maire à signer tous actes et documents s'y rapportant.

N°08 AFFAIRES FONCIERES - Biens sans maître - Enquêtes et procédures - Parcelle AS 91 -

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de donner à M. le Maire l'autorisation de procéder ou faire procéder à toutes recherches et enquêtes concernant le bien sans maître ou présumable tel, cadastré AS 91, et accorde à M. le Maire les pouvoirs adéquats.

N°09 URBANISME - Modification du POS de MONTEVRAIN – Zones NAx et NAe - Avis -

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable sur la modification du Plan d'Occupation des Sols de la Ville de MONTEVRAIN, et plus particulièrement des zones NAx et NAe.

N°10 AFFAIRES TECHNIQUES - Convention de maîtrise d'ouvrage entre les Villes de LAGNY-SUR-MARNE et MONTEVRAIN concernant la réfection du chemin de la Grande Voirie - Adoption -

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage entre les Villes de LAGNY-SUR-MARNE et de MONTEVRAIN concernant la réfection du chemin de la Grande Voirie.

N°11 AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES - Fixation des tarifs périscolaires -

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs des services périscolaires :

- à compter du 1^{er} juillet 2006 pour la tarification de la restauration cuisine centrale,
- à compter du 4 septembre 2006 pour la tarification des études surveillées, des centres de loisirs et des accueils pré et post scolaires et du mercredi ou des vacances.

- a) Adopté à la majorité absolue, par :
28 voix pour
2 abstentions (MME LEPEU, M. LE POULAIN)

b, c, d, e) Adopté à l'unanimité

N°12 AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES - Ecoles primaires et maternelles - Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement - Montant -

En vertu de la loi du 22 juillet 1983 modifiée, **le Conseil Municipal fixe à l'unanimité** la participation financière qui sera recouvrée auprès des communes extérieures pour les élèves fréquentant une classe maternelle ou une classe primaire de Lagny-sur-Marne, et autorise M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec les communes concernées.

N°13 AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES - Ecoles primaires privées sous contrat d'association - Participation de la commune aux frais de fonctionnement (matériel) -

Conformément aux textes réglementaires relatifs aux contrats d'association passés entre l'Etat et deux écoles privées de LAGNY-SUR-MARNE, **le Conseil Municipal fixe** la participation de la commune aux frais de fonctionnement de ces deux établissements scolaires pour chaque élève de classe primaire domicilié à LAGNY-SUR-MARNE.

Adopté à la majorité, par :

24 voix pour

2 voix contre (MME LEPEU, M. LE POULAIN)

4 abstentions (MME BONNIN, MME BRISSON, MME TRIFFAULT, MME CLARY)

N°14 AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES - Collège des 4 Arpents - Année 2004 - Charges de fonctionnement et d'investissement - Répartition entre les communes -

La proposition de répartition des charges des collèges de LAGNY-SUR-MARNE au titre de l'année 2004, entre les communes dont les enfants fréquentent ces établissements, **est adoptée à l'unanimité.**

N°15 AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES - Frais de scolarité d'enfants accueillis à Chelles au titre de l'année 2004/2005 -

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer une convention de participation de la Ville de LAGNY-SUR-MARNE aux frais de scolarité de deux enfants latignaciens scolarisés en classe spécialisée à Chelles durant l'année 2004/2005.

N°16 AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES - Frais de scolarité d'enfants accueillis à Chessy au titre de l'année 2005/2006 -

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer une convention de participation de la Ville de LAGNY-SUR-MARNE aux frais de scolarité de deux enfants latignaciens scolarisés en classe spécialisée à Chessy durant l'année 2005/2006.

N°17 AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES - Convention avec le CCAS de Pomponne pour la fourniture de repas aux personnes âgées par la cuisine centrale - Adoption -

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le CCAS de POMPONNE pour poursuivre la fourniture aux Anciens de cette commune de repas confectionnés par la cuisine centrale.

N°18 AFFAIRES CULTURELLES - Espace Charles Vanel - Entrées spectacles saison 2006/2007 - Tarifs -

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des modifications à la grille de tarifs d'entrées aux spectacles de l'Espace Charles Vanel.

N°19 AFFAIRES CULTURELLES - Espace Charles Vanel - Entrées spectacles - Modes de règlement -

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité de nouveaux modes de règlements pour les entrées des spectacles de l'Espace Charles Vanel (paiement électronique, ou par carte bancaire via Internet,...) et autorise ces modes modernes d'encaissement à l'ensemble des régies de recettes de la Ville.

N°20 AFFAIRES CULTURELLES - Exposition "L'Eté des Néo-impressionnistes" - Tarifs complémentaires -

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, des tarifs complémentaires à ceux fixés le 28 mars 2006, concernant les centres de loisirs sans hébergement de LAGNY-SUR-MARNE et ceux extérieurs visitant l'exposition "L'Eté des Néo-impressionnistes".

N°21 AFFAIRES SPORTIVES – Subvention de fonctionnement - Attribution -

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2006 au Club Elan Lagny Basket

N°22 AFFAIRES SPORTIVES - Subvention complémentaire - Attribution -

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'attribution d'une subvention complémentaire au Club de Handball de Lagny, à l'occasion de sa montée de division, à savoir de la National 2 à la National 1.

N°23 PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des effectifs des emplois permanents -

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création et la suppression de postes au tableau des effectifs des emplois permanents afin de tenir compte de la réussite à des concours et de l'évolution des mouvements du personnel communal.

N°24 AFFAIRES GENERALES - Coopération décentralisée -

N°25 INTERCOMMUNALITE - Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire - Demande d'adhésion de la Commune de CHALIFERT -

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord sur l'adhésion de la commune de CHALIFERT au sein de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire.

N°26 COMMUNICATION - Stationnement de surface - Parc de stationnement Delambre - Gestion - Rapport annuel du fermier -

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'exploitation du stationnement sur voirie et du parc de stationnement Delambre présenté par la Société VINCI PARK/EFFIPARC pour l'année 2005.

N°27 COMMUNICATION - ZAC Multisites des Tanneurs - Compte rendu annuel 2005 de la Société "Aménagement 77" -

Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu financier annuel de la Société "Aménagement 77" concernant la ZAC Multisites des Tanneurs.

N°28 MOTION – Harmonisation du rythme scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires de la Commune -

Le Conseil Municipal vote une motion, par :

28 voix pour
2 voix contre (MME LEPEU, M. LE POULAIN)
0 abstention

par laquelle il **DEMANDE** :

- que Monsieur l'Inspecteur d'Académie décide conformément à la loi, d'imposer à la totalité des écoles de la Ville de fonctionner en harmonie le mercredi matin de 8 h 30 à 11 h 30.

N°29 QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire répond ensuite aux questions écrites de M. PERROUX, groupe "LAGNY Avenir - Union pour notre Ville" et de MME LEPEU et M. LE POULAIN, groupe "LAGNY POUR TOUS".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 0 h 20.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

Patrice PAGNY